

La place des céréales dans la nouvelle politique agricole marocaine

Raki M.

in

Lerin F. (ed.).
Céréales et produits céréaliers en Méditerranée

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II

1986
pages 23-28

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI920087>

To cite this article / Pour citer cet article

Raki M. **La place des céréales dans la nouvelle politique agricole marocaine.** In : Lerin F. (ed.). *Céréales et produits céréaliers en Méditerranée.* Montpellier : CIHEAM, 1986. p. 23-28 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

LA PLACE DES CÉRÉALES DANS LA « NOUVELLE POLITIQUE » AGRICOLE MAROCAINE

Mohamed RAKI

*Département des Sciences Humaines,
Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II*

La céréaliculture marocaine constitue un véritable paradoxe, celui d'une culture qui couvre la quasi totalité du terroir et dont la production assure de moins en moins les besoins de la population.

Elle est en effet pratiquée sur des superficies qui représentent 85% des terres ensemencées chaque année. Cette importance ne date pas d'aujourd'hui puisque les superficies céréalières sont passées de deux millions d'hectares en 1920 à quatre millions en 1940, le colonisateur et la paysannerie marocaine ayant, pour des motifs différents, privilégié cette culture.

Aujourd'hui les céréales avec 4,5 millions d'hectares occupent le maximum des terres pouvant être mises en culture ; un bon nombre de celles-ci sont stérilisées chaque année sous l'influence de l'érosion et devraient redevenir des terres de parcours.

Cependant, la progression des cultures céréalières a toujours revêtu un caractère extensif sauf dans les terres de la colonisation situées dans les grandes plaines, dans certains domaines appartenant aux notabilités acquises aux intérêts des autorités coloniales et dans les vallées habitées par une paysannerie sédentarisée de longue date.

Ce caractère extensif est le résultat de l'expropriation massive de la paysannerie, expropriation qui bien qu'elle s'était effectuée dans un cadre juridique tendant à protéger les terres de tribu contre les appétits des colons et de leurs alliés locaux, n'en a pas moins concerné la quasi totalité des terres les plus riches. Une paysannerie « marginalisée » reléguée sur des terres marginales constitue l'explication fondamentale de la faiblesse des rendements, ceux-ci auraient progressé seulement de deux quintaux par hectare en l'espace de 50 ans !

Mais aujourd'hui, l'imputation du déficit céréalier au fait colonial ne constitue qu'une explication partielle.

Il est certain que les données structurelles qui déterminent la stagnation de la production céréalière sont le produit de l'agression coloniale, mais la politique agricole menée depuis l'indépendance a intensifié le déficit céréalier dans des proportions telles qu'elles sont jugées aujourd'hui alarmantes par les pouvoirs publics eux-mêmes. La remise en question de cette politique, survenue en 1973 à la suite de la flambée des cours mondiaux des produits de base, est unanimement considérée comme une nécessité.

Cette reconsidération des choix antérieurs n'a pas seulement pour origine l'aggravation du déficit céréalier (en terme de devises) mais aussi les difficultés rencontrées par l'agriculture d'exportation ainsi que les faibles performances obtenues par les spéculations développées dans le cadre de la politique de la grande hydraulique (cultures industrielles, élevage laitier intensif).

Cependant, si la stratégie officielle en cours d'élaboration met en exergue la nécessité de promouvoir les denrées de base, elle reste prisonnière du cadre socio-politique qui a déterminé les choix de la politique qu'elle se propose, à juste titre, de modifier.

Aussi, le déficit céréalier ne peut être approché qu'en relation avec la crise générale que traverse l'agriculture marocaine. Les éléments du dépassement de cette crise seront analysés à la lumière de la nouvelle stratégie officielle.

I. LA CRISE DE L'AGRICULTURE MAROCAINE

La production agricole marocaine est caractérisée par un faible taux de croissance : 1,5% par an entre 1960 et 1975, entre 1973 et 1977 ce taux devient négatif : -1,9% en moyenne sur les cinq années récentes, marquées par des sécheresses successives (1981, 1983, 1984), pèseront lourdement sur l'évolution future de la production (diminution du cheptel dont celle des animaux de trait, endettement massif de la paysannerie, pertes de ses moyens de production...).

Ainsi, la part de l'agriculture dans la PIB est passée de 28% en 1974 à moins de 15% entre 1980 et 1983. Cette situation de crise se reflète au niveau de la balance commerciale agricole : le taux de couverture des importations agricoles par les exportations agricoles est passé de 200% durant la période 1960-1969 à 156% entre 1969-1973 et à moins de 70% actuellement. Les importations de céréales ont absorbé à elles seules 15,3% de l'ensemble des recettes d'exportation de l'année 1981 et ont représenté 10% des importations totales. Les taux d'autosuffisance des principales denrées de base ont dans l'ensemble diminué depuis le début des années 60.

Une telle situation peut être expliquée par la priorité accordée aux exportations agricoles et la concentration des investissements dans les zones irriguées. Ce double processus a renforcé la soumission de l'agriculture marocaine au marché capitaliste mondial, tant au niveau des importations qu'à celui des exportations. Ces dernières représentent environ 20% de la valeur de la production végétale nationale (1).

Or, la production destinée à l'exportation se trouve concentrée dans les zones irriguées, qui fournissent, comme l'indique le tableau ci-dessous, près de la moitié de la production végétale nationale.

Tableau 1 : Répartition de la production végétale nationale par zone

	Superficie (1000 ha)	%	Production (1000 t)	%
Zones irriguées	740	12	4 200	46
« Bours favorables »	2 160	43	2 600	29
« Bours défavorables »	2 270	45	2 200	25
Total	5 170	100	9 000	100

Source : *Les potentialités agricoles, MARA, 1978.*

Mais, malgré de lourds investissements étatiques dans la grande hydraulique, le volume des exportations agricoles est resté constant entre 1960 et la fin des années 80 tandis que celui des importations alimentaires double. Et l'élargissement prochain de la CEE réduira les possibilités d'exportation, notamment pour les primeurs dont les ventes à l'étranger ont baissé de moitié entre 1973 et 1983 (2).

Cependant il est certain que la domination de la production par le marché mondial n'explique pas entièrement la crise qui affecte l'ensemble de l'agriculture. En effet, celle-ci est aussi le résultat du manque d'intérêt accordé par les pouvoirs publics aux cultures de base (3). Cette négligence n'est pas le produit du hasard, mais résulte du choix de s'approvisionner en denrées de base sur un marché mondial qui reste excédentaire, et cette stratégie présente un double avantage pour les tenants de l'intégration au capitalisme mondial :

- diminuer le coût d'entretien et de reproduction de la force de travail, puisque les denrées importées coûtent moins cher que les produits locaux,
- différer la nécessaire réforme des structures agraires, surtout celles de l'agriculture vivrière.

Il est permis de penser que la priorité à l'agriculture d'exportation constitue moins une logique héritée de la colonisation - dès le début des années 1960, la CEE a multiplié les entraves à cette forme d'agriculture - qu'un moyen utilisé par les pouvoirs en place pour ne pas s'attaquer au problème des structures agraires.

Ainsi, la priorité à l'agriculture d'exportation et le laisser aller observé à l'encontre des produits de base constituent les principaux éléments explicatifs de la crise. Il s'agit à présent d'examiner quels sont les éléments de dépassement de celle-ci. Une question préalable doit cependant être résolue : au delà des orientations qui peuvent être suivies, le Maroc est-il en mesure d'assurer son autosuffisance céréalière ?

II. LES POTENTIALITES AGRICOLES

La reconversion de l'agriculture d'exportation n'aurait qu'une portée négligeable sur la réduction des déficits alimentaires vu la faiblesse des superficies qu'elle occupe. Par conséquent, l'autosuffisance ne pourrait être atteinte qu'à partir des ressources dont dispose l'agriculture vivrière. D'où l'intérêt de se pencher sur la question des potentialités. Celles-ci, selon une étude du MARA effectuée en 1978, sont évaluées pour l'ensemble des principales productions végétales à 26,6 millions de tonnes environ, la production actuelle étant de trois millions de tonnes. Le tableau ci-après présente les estimations de potentialités, et celles de la demande en l'an 2000 pour les principales productions.

Tableau 2 : Production actuelle, Production potentielle et degré de satisfaction de la demande en l'an 2000

Cultures	Production	Production	Production	Demande en	Production
	actuelle	potentielle	actuelle		l'an 2000
	(1000 tonnes)	(1000 tonnes)	production	(1000 tonnes)	demande en
	1	2	potentielle	3	l'an 2000
			1/2		2/3
Céréales	4 280,0	11 230,0	38 %	13 000,0	86 %
Légumineuses	483,3	1 450,0	33 %	1 150,0	126 %
Oléagineuses	54,6	464,4	12 %	353,0	131 %
Sucrières	281,8	2 282,5	12 %	1 410,0	162 %
Maraîchères	2 380,0	6 280,0	38 %	5 800,0	108 %
Fruitières	15,35	4 840,0	32 %	3 800,0	127 %
	9 014,7	26 546,9	34 %	25 519,0	

Source : Les potentialités agricoles, MARA, 1978.

Ainsi, le Maroc ne réalise actuellement que 12% de ses capacités de production pour les oléagineux et les cultures sucrières, 32% pour les fruits, 33% pour les légumineuses et 38% pour les céréales et le maraîchage. En l'an 2000, en supposant que l'intégralité des ressources soit mobilisée, les déficits seront résorbés à l'exception de celui des céréales, tandis que les productions principales destinées à l'exportation verront leur volume doubler, voire tripler. Par ailleurs, comme l'indique le tableau ci-dessous, les potentialités de production sont plus faiblement utilisées dans les régions riches (bour favorable et zones irriguées) que dans les autres (bour défavorable).

Tableau 3 : Répartition de la production végétale par zones : comparaison entre la situation en 1976 et la situation potentielle

Zones	Situation actuelle				Situation potentielle				Production actuelle
	Superficie (1000 ha)	%	Production (1000 t)	%	Superficie (1000 ha)	%	Production (1000 t)	%	
Irriguées	741,9	12,2	4 170,3	46,2	1 436,5	19,5	13 890,4	52,1	30
Bours favorables	2 610,0	43,0	2 606,1	29,0	3 327,3	42,2	8 633,1	32,5	30
Bours défavorables	2 690,5	44,8	2 238,3	24,8	2 625,0	35,7	4 083,4	15,4	55
Total	6 042,4	100,0	9 014,7	100,0	7 361,8	100,0	26 606,9	100,0	

Source : Les potentialités agricoles, MARA, 1978.

Une telle situation est le reflet des incohérences de la politique étatique qui met l'accent sur l'équipement des exploitations au détriment de l'amélioration des sols. Elle est également due à l'inégale répartition, en zones favorables, de la propriété foncière et des moyens de production.

Toutes ces potentialités ont été évaluées dans l'hypothèse de la levée des contraintes structurelles. Les auteurs du plan céréalier ont également essayé d'estimer les potentialités dans le cadre du maintien des structures actuelles.

Celles-ci présentent les caractéristiques suivantes :

- 35 à 40 000 exploitations agricoles supérieures à 20 ha cultivent 1,2 million d'hectares,
- 1 400 000 exploitations de moins de 20 ha, cultivent 3,4 millions d'hectares,

Le potentiel de production céréalière est alors estimé entre 74 et 79 millions de quintaux, qui se répartiraient de la manière suivante :

Tableau 4 : Répartition de la production céréalière par taille d'exploitation

	Situation actuelle	Situation potentielle
Part de la production des exploitations supérieures à 20 ha	26%	31%
Part de la production des exploitations inférieures à 20 ha	74%	69%

Source : *Les potentialités agricoles, MARA, 1978.*

En supposant que ce potentiel mobilisable sur la base des structures actuelles sera réalisé en l'an 2000, le déficit céréalier représentera alors entre 25 et 33% de la demande globale ; ceci signifie le maintien des importations à leur niveau actuel (2 à 3 millions de tonnes par an).

Ainsi, quelque soit l'hypothèse retenue, mobilisation de l'ensemble des capacités de production dans le cadre de la refonte des structures agraires ou simplement intensification des exploitations susceptibles d'en supporter le coût financier, le déficit céréalier ne pourra pas être entièrement résorbé. Il est cependant à souligner que la réforme agraire permettrait de réaliser une production équivalente à 112 millions de quintaux alors que la simple mobilisation du potentiel dans le cadre des structures actuelles n'autoriserait qu'une production de l'ordre de 74 à 79 millions de quintaux.

Pour les auteurs du plan céréalier, la deuxième hypothèse est financièrement supportable, puisqu'en l'an 2000 le Maroc pourrait stabiliser ses importations au niveau actuel après avoir doublé le volume de la production nationale.

Une telle attitude vise à faire admettre que le déficit céréalier, tout en étant de nature structurelle, est inéluctable même si une réforme agraire radicale était mise en œuvre. Tout en admettant les effets bénéfiques sur la production d'une refonte des structures agraires, les évaluations du plan céréalier aboutissent ainsi à la conclusion suivante : le Maroc pourra encore « se payer le luxe » d'augmenter sa production par la simple politique de l'intensification.

Il est certain que la réforme agraire ne peut à elle seule résoudre le problème du déficit céréalier ; cependant, une telle conclusion productiviste vise à enlever à la réforme agraire sa portée véritable, à savoir qu'il ne s'agit pas seulement d'augmenter la production agricole mais aussi de libérer la paysannerie des entraves à l'amélioration de ses conditions d'existence.

III. LES GRANDES LIGNES DE LA STRATEGIE OFFICIELLE

Cette stratégie est conçue en fonction des possibilités d'amélioration de la production à partir des structures agraires actuelles. Les moyens à mettre en œuvre s'articulent autour de la réorientation de la politique d'intensification (priorité aux zones bours) et de l'augmentation des prix des produits de base.

1. Les hypothèses sous jacentes à l'évaluation des potentialités céréalières

L'évaluation des potentialités céréalières, malgré les efforts louables accomplis par les techniciens du Ministère de l'Agriculture, ne fournit qu'une idée très approximative des possibilités réelles. Ces potentialités ont été évaluées dans un cadre étroit défini, d'une part, par le niveau technologique atteint actuellement - niveau qui selon les auteurs du plan céréalier est loin d'avoir épuisé les possibilités d'amélioration des ressources naturelles locales et, d'autre part, par l'état des structures productives considérées comme immuables. L'objectif implicite qui se dégage à travers ce type d'évaluation est loin d'être neutre. Il signifie que l'agriculture marocaine peut stabiliser le déficit céréalier par la seule mobilisation des ressources productives détenues par les couches sociales susceptibles d'être entraînées dans la deuxième vague de la modernisation. Sont écartées de ces évaluations, qui ne constituent en fait que les fondements « rationnels » de la politique à suivre, toutes les couches paysannes qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté selon la terminologie de la Banque Mondiale et qui constituent 40% de la population rurale.

En clair, ce calcul de potentialités porte la marque des structures sociales existantes et ne peut en aucune façon fixer les limites réelles des capacités productives. Il signifie également que l'autosuffisance alimentaire constitue un objectif réalisable même pour ceux qui continuent à privilégier la poursuite de l'intégration des économies dominées au marché capitaliste mondial. Les termes mêmes d'« autosuffisance alimentaire », de « sécurité alimentaire » ne sont-ils pas ainsi galvaudés et utilisés à différentes fins par tous les partenaires sociaux ?

2. Stratégie de l'Etat et déficits alimentaires

Au delà de ces « insuffisances », l'évaluation des potentialités agricoles est riche d'enseignements. Elle a constitué pour le Maroc officiel l'occasion d'élaborer une « nouvelle stratégie » basée sur la promotion des zones bours et des cultures de base.

Celle-ci prend acte des impasses auxquelles a abouti la politique agricole mise en œuvre jusqu'alors : crise de l'agriculture d'importation, aggravation des déficits alimentaires, ampleur de l'exode rural,... Cessant de privilégier les investissements hydroagricoles et de ne soutenir que les exploitants susceptibles de les rentabiliser, l'Etat va donc se tourner davantage vers les régions d'agriculture pluviale et destiner son action à des couches paysannes plus larges qu'auparavant.

Cependant, si les grandes lignes de cette nouvelle stratégie ont été fixées, les réalisations concrètes restent encore modestes. La pièce maîtresse de cette politique, le plan céréalier établi en juin 1982, n'est pas encore adoptée d'une manière définitive. Il en est de même du plan oléagineux et du plan sucrier (4). Par contre, le volet « social » est déjà entré en application : augmentation des prix des produits de base, diminution des subventions à la consommation afin de tendre vers une vérité des prix.

Ainsi la nouvelle stratégie, orientée vers la satisfaction des besoins alimentaires de base, combine la voie capitaliste et la voie paysanne pour tenter de résoudre le problème des déficits alimentaires. Elle laisse apparaître la possibilité de réduire ces déficits dans le cadre de structures existantes à condition que les progrès accomplis au niveau de la production agricole soient supportés par les consommateurs : les prix agricoles devront être relevés afin d'encourager les producteurs, et les subventions à la consommation devront être remplacées par les subventions à la production. Tel est le coût de l'autosuffisance, coût aggravé par les effets de l'approfondissement de la crise économique et sociale que traverse le pays depuis 1978.

IV. LES LIMITES DE LA NOUVELLE STRATEGIE OFFICIELLE

Cette politique est destinée à accroître la rentabilité des denrées de base afin d'inciter le capital agraire à accorder plus d'importance à ces activités. Dans le même temps, l'Etat a mis en place un programme destiné aux zones bours dans le cadre des « Projets Intégrés ».

Mais une telle politique d'incitation se heurte à une double contradiction.

1. Les limites inhérentes aux structures de la production du secteur céréalier.

L'agriculture qui produit les denrées de base comprend un vaste secteur d'autosubsistance et une production marchande peu développée. Dans le cas des céréales, 30% seulement des superficies sont cultivées sur des exploitations supérieures à 20 ha qui, elles mêmes, ne représentent que 5% des exploitations céréalières.

Cependant, si la petite agriculture vivrière domine dans la production des denrées de base, elle se trouve aussi intégrée dans le mouvement de modernisation que connaît l'agriculture marocaine depuis deux décennies. On estime, en effet, que 50% des superficies céréalières sont labourées au tracteur et que la moitié de la consommation nationale d'engrais chimiques est absorbée par les céréales. Cette modernisation n'a pourtant pas permis d'élever le niveau de productivité de la petite agriculture vivrière en raison de la faible efficacité des techniques utilisées (prédominance des labours au covercrop, faiblesse des doses d'engrais...), de la mainmise du capital sur les circuits de commercialisation et de l'importance de la rente foncière.

Cette analyse est partiellement partagée par les auteurs du plan céréalier qui qualifient les contraintes structurelles de « majeures » et n'hésitent pas à avancer l'idée que ce sont surtout les grandes et moyennes exploitations qui ont été jusqu'à présent les principales bénéficiaires de l'aide étatique (subvention, politique des prix, crédit agricole...). Ils soulignent par ailleurs que les « petits agriculteurs n'ont pas été placés en situation leur permettant de sortir de l'agriculture traditionnelle ».

Cependant, ces auteurs semblent privilégier l'explication du déficit céréalier par les insuffisances de l'intervention étatique. Ils affirment que les « agriculteurs, quelle que soit la dimension de leur exploitation, ne sont pas, dans la plupart des cas, motivés pour augmenter la productivité ».

Cette absence de motivation viendrait du fait que les marges que les agriculteurs obtiennent, « compte tenu des prix des céréales sur le marché intérieur et des subventions », n'incitent pas à prendre des risques d'investissements supplémentaires pour augmenter la productivité.

La solution qu'ils préconisent réside par conséquent dans l'augmentation des prix des céréales, alors que le secteur d'autosubsistance nécessite une intervention d'une autre nature, notamment la réforme des structures agraires et celle des circuits de commercialisation.

2. La nécessité de diminuer les coûts salariaux

Le relèvement des prix des céréales se heurte lui-même à un autre impératif, celui de minimiser le prix de la force de travail employée dans le secteur capitaliste, en particulier celui tourné vers l'exportation. Cette nécessité explique que, d'un côté, l'Etat augmente les prix des céréales et, de l'autre, hésite à répercuter cette augmentation sur le prix de la farine.

Ces deux limites sont à l'origine du décalage qui existe entre d'une part le discours officiel qui met l'accent sur la priorité à l'autosuffisance alimentaire et d'autre part les programmes effectifs qui continuent à privilégier l'agriculture d'importation et les autres spéculations rentables notamment pour le capital agraire (cultures sucrières, élevage laitier...).

Par ailleurs, l'analyse de la situation actuelle et la formulation de propositions pour une nouvelle politique agricole doit prendre en compte les deux aspects suivants :

- la nécessité de préserver l'agriculture de subsistance qui continue, malgré ses difficultés, à assurer la survie de l'écrasante majorité de la paysannerie,
- l'incapacité de l'agriculture marchande et de sa composante capitaliste à réduire à elles seules et dans des proportions raisonnables, les déficits alimentaires et en particulier le déficit céréalier.

En effet, le redéploiement de l'agriculture marchande est financièrement coûteux et repose essentiellement sur une technologie importée, peu utilisatrice des potentialités nationales : par exemple, la priorité accordée au blé tendre qui ne couvre que 11% des superficies céréalières au détriment de l'orge qui représente 45% de ses superficies contribue à renforcer notre dépendance technologique.

De surcroît, laissée à elle-même, la petite agriculture vivrière est appelée à régresser. La disparition des légumineuses dans les petites exploitations, notamment dans le bour-dit-«intermédiaire» favorise, la pratique de rotation abaissant le niveau des rendements. La faiblesse de ceux-ci entraîne à son tour la désaffectation des petits paysans du travail de leur terre qui vont alors rechercher des activités de survie, privilégier l'élevage extensif... La stagnation des rendements n'est-elle pas le résultat de cette désintensification forcée, qui n'est elle-même que le produit de la dégradation continue des possibilités de la petite agriculture vivrière ?

En conclusion, si l'on ne peut que partager l'opinion des auteurs du plan céréalier pour qui « contrairement à beaucoup d'autres pays, on ne peut invoquer au Maroc l'insuffisance des ressources naturelles pour expliquer les limites rencontrées actuellement dans l'action de la production céréalière », on ne peut non plus continuer à ignorer la nécessité de réformer les structures agraires.

NOTES

(1) : Taux calculé à partir d'un document du Ministère de l'agriculture intitulé « La valeur ajoutée agricole pour l'année 1985 ». Par ailleurs, si l'on tient compte de toute la production destinée à l'exportation ont une partie est écoulée au Maroc en raison des difficultés rencontrées sur les marchés extérieurs ce taux s'élèverait à 24%.

(2) : La CEE est le premier client du Maroc pour les primeurs.

(3) : Au demeurant, les cultures d'exportation, malgré l'importance qu'elles occupent au sein de la production végétale, ne couvrent qu'un septième des superficies irriguées et 2% des superficies cultivées.

(4) : Les objectifs de production de ce plan sucrier sont en retrait par rapport à celui établi en 1975.